



Demande d'admission en tant que membre de l'Union professionnelle suisse de l'automobile (UPSA)

1. Critères minimaux

Le demandeur (entreprise) satisfait au minimum aux exigences suivantes au moment de la demande :

- Possède une adresse e-mail
- Une inscription au registre du commerce indiquant explicitement un domaine d'activité dans la branche automobile existe.
- Affiche une apparence intérieure et extérieure soignée
- Un numéro de garage (numéro U) est disponible
- Dispose d'un équipement professionnel
- Satisfait aux exigences cantonales en matière de technique environnementale
- Le propriétaire ou au moins un collaborateur dispose d'une formation technique dans la branche automobile (diplôme CFC)
- La saisie du temps est garantie
- Les directives CFST sont respectées
- Un numéro de TVA est disponible
- Le garage doit être exploité à titre d'activité principale
- Un extrait récent du registre des poursuites est disponible

D'autres critères d'exigence peuvent être définis par les sections elles-mêmes.

2. Demande d'adhésion

2.1 Données personnelles

Entreprise (nom de l'entreprise selon RC)

Direction

Rue

Propriétaire

Case postale

Contact

NPA/localité

Site Web

Téléphone

E-mail

2.2 Forme d'exploitation		
Type de véhicule	<input type="checkbox"/> Voitures de tourisme	<input type="checkbox"/> Utilitaires légers <input type="checkbox"/> Utilitaires lourds
<input type="checkbox"/> Atelier libre	<input type="checkbox"/> Concept d'atelier	
<input type="checkbox"/> Représentation(s) de marque		
<input type="checkbox"/> Marques	<input type="text"/>	
<input type="checkbox"/> Contrat de concessionnaire + service	<input type="checkbox"/> Contrat d'atelier	<input type="checkbox"/> Contrat de pièces de rechange
<input type="checkbox"/> Concessionnaire principal	<input type="checkbox"/> Autres	
<input type="checkbox"/> Sous-traitant/agent		
<input type="checkbox"/> Autres		

<input type="checkbox"/> Société de personnes	<input type="checkbox"/> Entreprise privée
<input type="checkbox"/> Société de capital	<input type="checkbox"/> Entreprise d'importation
<input type="checkbox"/> Rattachement à une autre organisation :	<input type="checkbox"/> Carrosserie <input type="checkbox"/> Peinture
<input type="checkbox"/> Succursale/filiale	<input type="checkbox"/> Station-service
<input type="checkbox"/> Filiale de :	<input type="checkbox"/> Autres
<input type="text"/>	<input type="text"/>

2.3 Personnel			
<input type="checkbox"/> Entreprise unipersonnelle	<input type="checkbox"/> Entreprise à plusieurs personnes	Nombre de postes de travail	<input type="text"/>
<input type="text"/>	Nombre d'employés, propriétaires inclus		dont nombre de postes dans l'atelier
<input type="text"/>	Dont : <ul style="list-style-type: none"> Gestionnaires d'entreprise diplômés de la branche automobile <input type="checkbox"/> (anciens Gestionnaires d'entreprise secteur automobile avec examen professionnel supérieur) 		<input type="text"/>
<input type="text"/>	<ul style="list-style-type: none"> Diagnosticiens d'automobiles avec brevet fédéral Coordinateurs d'atelier automobile avec brevet fédéral Conseillers de vente automobile avec brevet fédéral Conseillers de service automobile avec brevet fédéral Restaurateurs de véhicules avec brevet fédéral Secouristes routiers avec brevet fédéral 		Certification ISO <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> En cours
<input type="text"/>	<ul style="list-style-type: none"> Assistants en maintenance d'automobiles AFP Mécaniciens en maintenance d'automobiles CFC (anciens réparateurs d'automobiles) Mécatroniciens d'automobiles CFC (anciens mécaniciens d'automobiles) Assistants du commerce de détail AFP After-Sales Automobile Gestionnaires du commerce de détail CFC Employés de commerce CFC dans la branche automobile 		
<input type="text"/>	<ul style="list-style-type: none"> Personnel auxiliaire 		
<input type="text"/>	<ul style="list-style-type: none"> Personnes en formation 		

Le demandeur accepte les **statuts de l'UPSA** et de la section compétente, ainsi que le règlement des cotisations de l'UPSA. Il reconnaît le **code d'honneur** ainsi qu'une éventuelle CCT. Il prend également connaissance des dispositions suivantes :

Décompte AVS : Conformément à l'art. 64 de la loi sur l'AVS, les membres de l'UPSA sont tenus de s'inscrire auprès de la caisse de compensation AVS de l'Union « Caisse de compensation MOBIL, Wölflistrasse 5, case postale, 3000 Berne 22, tél. 031 326 20 20, info@akmobil.ch, www.akmobil.ch ». S'ils sont en même temps membres d'une autre association professionnelle disposant de sa propre caisse de compensation professionnelle, ils sont libres de rester affiliés à cette caisse.

Caisse de pensions MOBIL : L'UPSA a créé pour ses membres une caisse de pension (institution du deuxième pilier) à laquelle tous les membres peuvent s'affilier avec leurs employés. L'affiliation obligatoire à cette caisse de pension conformément à une éventuelle obligation de la section demeure réservée. Renseignements auprès de l'organe d'exécution de la caisse de pension MOBIL, Wölflistrasse 5, case postale, 3000 Berne 22, tél. 031 326 20 19, fax 031 326 20 18, info@pkmobil.ch, www.pkmobil.ch

Protection des données: le traitement des données personnelles est effectué dans le but d'adhérer à l'UPSA et de bénéficier des prestations et offres qui en découlent. Les données personnelles sont traitées exclusivement en conformité avec les dispositions suisses relatives à la protection des données et l'UPSA prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité de ces données personnelles. Pour plus d'informations sur la protection des données et le traitement des données personnelles, veuillez consulter la déclaration de protection des données sur notre site web.

Date

Signature du demandeur